

**Mairie  
de  
Saint Pierre Eynac**

téléphone. 04 71 03 00 56  
télécopie: 04 71 57 69 41



## **ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT**

**Direction  
Départementale  
de l'Équipement  
de la Loire**

service SUH  
13, rue des moulins BP 350  
43012 Le Puy en Velay cedex

téléphone. 04 71 05 84 05

**André Coignet**

architecte dplg urbaniste satg

25, avenue paul doumer  
42380 Saint Bonnet Le Chateau

téléphone 04 77 50 11 55  
portable 06 07 87 36 23

**APPROBATION DE LA  
1<sup>o</sup> REVISION**

# PLU

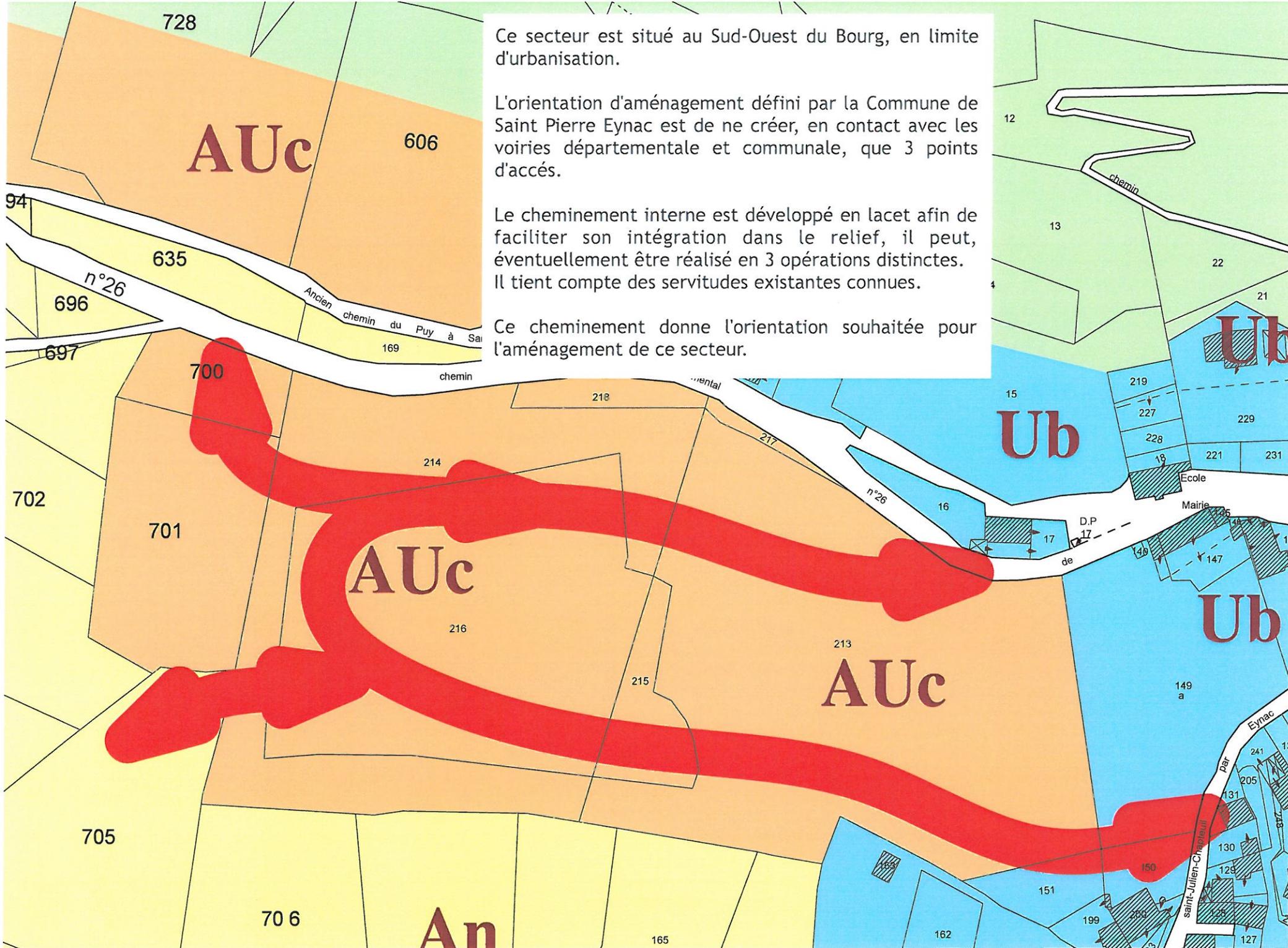
**plan local  
d'urbanisme**

La Commune

MODIFICATIONS

**02-03**

projet arrêté le 22 décembre 2005  
approuvé le 26 Juillet 2006  
1<sup>o</sup> révision approuvée le 25 mai 2010

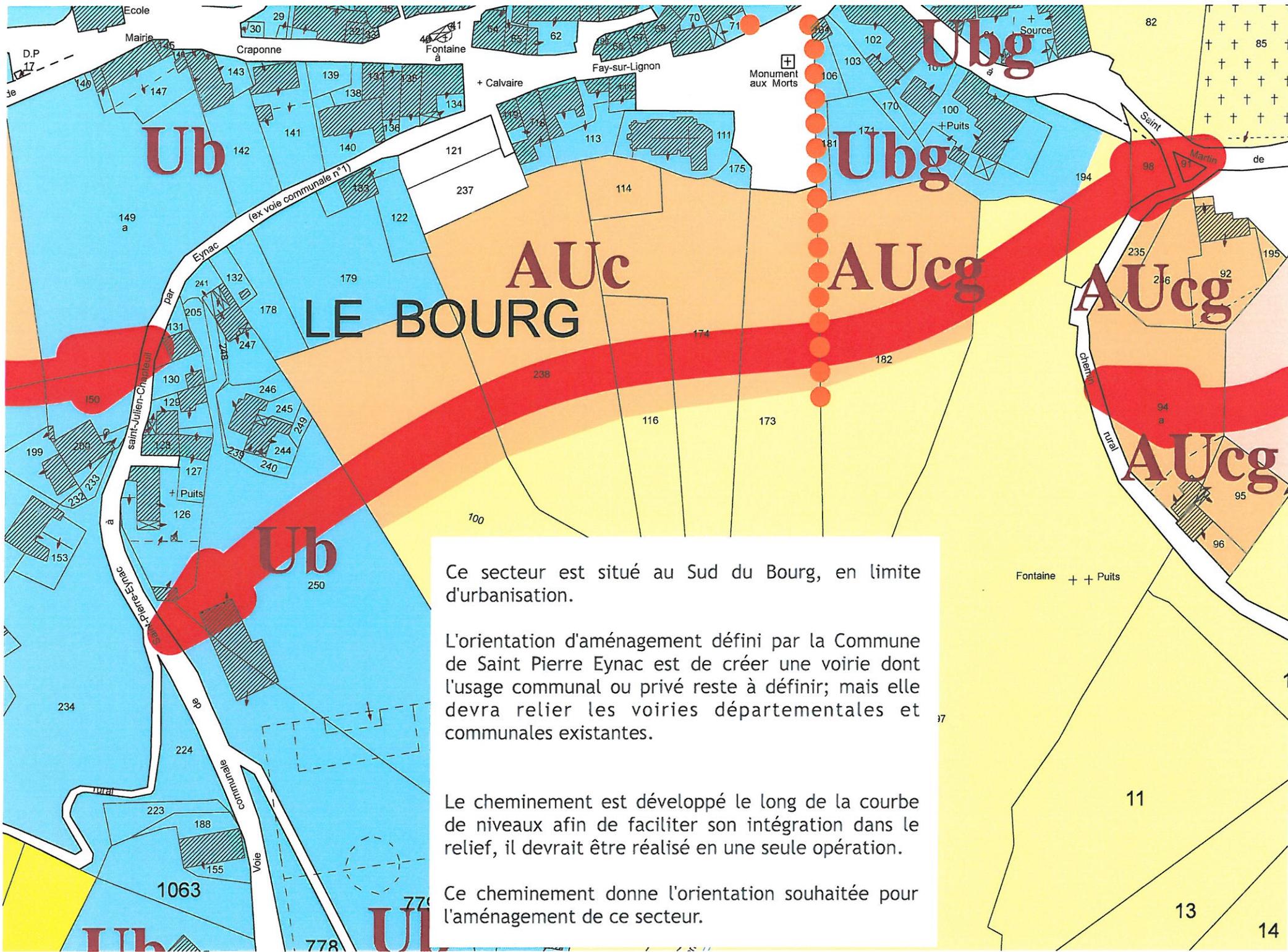


Ce secteur est situé au Sud-Ouest du Bourg, en limite d'urbanisation.

L'orientation d'aménagement défini par la Commune de Saint Pierre Eynac est de ne créer, en contact avec les voiries départementale et communale, que 3 points d'accès.

Le cheminement interne est développé en lacet afin de faciliter son intégration dans le relief, il peut, éventuellement être réalisé en 3 opérations distinctes. Il tient compte des servitudes existantes connues.

Ce cheminement donne l'orientation souhaitée pour l'aménagement de ce secteur.



Ce secteur est situé au Sud du Bourg, en limite d'urbanisation.

L'orientation d'aménagement défini par la Commune de Saint Pierre Eynac est de créer une voirie dont l'usage communal ou privé reste à définir; mais elle devra relier les voiries départementales et communales existantes.

Le cheminement est développé le long de la courbe de niveaux afin de faciliter son intégration dans le relief, il devrait être réalisé en une seule opération.

Ce cheminement donne l'orientation souhaitée pour l'aménagement de ce secteur.

An

N

515

514

570

Ce secteur est situé au Sud-Est du Bourg, en limite d'urbanisation.

L'orientation d'aménagement défini par la Commune de Saint Pierre Eynac est de créer une voirie privée, même si elle met en relation deux voiries l'une départementale, l'autre communale.

Le cheminement interne est développé légèrement en pente, son intégration dans le relief sera défini au moment de la réalisation.  
Il doit être réalisé en une seule opération.

Ce cheminement donne l'orientation souhaitée pour l'aménagement de ce secteur.

